

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 décembre 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absente : Madame Ariane Matteau Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2019-12-02-294

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2019

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019

D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2019

0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus – Mise à jour annuelle

0-6 Calendrier des séances ordinaires de conseil – Année 2020

0-7 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Préposé à la petite école de rang
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2019
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2019
- 100-7 Période des fêtes – Fermeture du bureau municipal
- 100-8 Assurances générales de la municipalité – Année 2020
- 100-9 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 100-10 Demande d'accompagnement – Direction générale du MAMH
- 100-11 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics
- 300-2 Hydro-Québec – Projet Paugan-Maniwaki – Phase 2 – Quittance municipale
- 300-3 Garage municipal – Travaux
- 300-4 Programme PAERRM – Extra 2017 – Demande d'ajout de chemins
- 300-5 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 - A- Cueillette des matières résiduelles et matières recyclables – Année 2020
- 400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Clinique Santé Haute-Gatineau – Campagne de financement 2020

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - A- Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2019
- 600-3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures
- 600-4 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Comité des loisirs de Bouchette – Contribution 2019
- 700-2 Période de questions

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

M.B. 2019-12-02-295

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2019

M.B. 2019-12-02-296

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019

M.B. 2019-12-02-297

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2019

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

M.B. 2019-12-02-298

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en ajoutant l'information suivante au procès-verbal rédigé : Le maire, Gilles Bastien, n'a pas participé à cette séance extraordinaire pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts sur les sujets discutés.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, reprend son siège à la table du conseil.

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2019

Le maire Gilles Bastien a déposé, son rapport d'activités pour le mois de novembre 2019.

0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus – Mise à jour annuelle

Note au procès-verbal

Les membres du conseil ont tous déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

0-6 Calendrier des séances ordinaires de conseil – Année 2020

M.B. 2019-12-02-299

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ces séances se tiendront habituellement le lundi et débuteront à 19 h au 36 rue Principale :

Calendrier 2020

Le lundi	13 janvier	Le lundi	6 juillet
Le lundi	3 février	Le lundi	3 août
Le lundi	2 mars	Le mercredi	9 septembre
Le lundi	6 avril	Le lundi	5 octobre
Le lundi	4 mai	Le lundi	2 novembre
Le lundi	1 ^{er} juin	Le lundi	7 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

0-7 Période de questions

Une question est posée relativement au retrait de la table du conseil séance tenante, du conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, lors de l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2019.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 30 novembre 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

A- Préposé à la petite école de rang

Note au procès-verbal

Le maire, Gilles Bastien, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

Le maire suppléant, Pascal Saumure, préside donc la séance pour le traitement de ce sujet.

M.B. 2019-12-02-300

Considérant la résolution M.B. 2019-07-08-193 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 juillet 2019;

Considérant que monsieur Pierre-Luc Bastien n'était pas disponible pour effectuer le travail;

Considérant que le travail a été exécuté par François Bastien en remplacement de Pierre-Luc Bastien;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de confirmer l'embauche de François Bastien au poste de préposé à l'accueil à la petite école de rang et d'autoriser la directrice générale à procéder aux paiements relativement aux heures effectuées par François Bastien et ce, pendant la période estivale 2019.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire, Gilles Bastien, reprend son siège à la table du conseil pour la suite de la séance.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-12-02-301

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 novembre 2019, pour un montant total de 6159.61\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2019

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 novembre 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2019

M.B. 2019-12-02-302

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2019 pour un montant total de 112 717.62 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2019

M.B. 2019-12-02-303

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2019 pour un montant de 45 345.88 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Période des fêtes – Fermeture du bureau municipal

M.B. 2019-12-02-304

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de fermer temporairement le bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le 6 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Assurances générales de la municipalité – Année 2020

M.B. 2019-12-02-305

Considérant que la police d'assurances générales de la municipalité arrive à échéance le 31 décembre 2019;

Considérant la résolution M.B. 2014-12-01-278 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

Considérant que par cette résolution la municipalité de Bouchette devenait membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité auprès du « Groupe Ultima inc. », et ce, pour un montant total de 13 418\$, soit un montant de 11 434\$ pour la portion biens et responsabilité et un montant de 1 984\$ pour la portion couvrant le matériel roulant. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

M.B. 2019-12-02-306

Considérant que le projet de loi no 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

Considérant que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu par le Conseil de la municipalité de Bouchette d'adopter la « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat », telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Demande d'accompagnement – Direction régionale du MAMH

M.B. 2019-12-02-307

Considérant que la municipalité de Bouchette vit actuellement certaines difficultés au niveau du conseil municipal;

Considérant que ces difficultés entraînent des conséquences sur le fonctionnement, sur le processus de prise de décision ainsi que sur la relation entre les membres du conseil;

Considérant que les membres du conseil désirent mettre en place des mécanismes pour travailler en équipe, pour favoriser la concertation entre les élus et pour établir une stabilité au niveau des processus de travail et des opérations;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que le conseil demande à la direction régionale de l'Outaouais du MAMH, de l'accompagner dans sa démarche au regard des considérations ci-haut décrites.

Adoptée à l'unanimité

100-11 **Période de questions**

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Publication de la procédure adoptée ce soir.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de novembre 2019.

200-2 **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics**

Note au procès-verbal

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.

300-2 **Hydro-Québec – Projet Paugan-Maniwaki – Phase 2 – Quittance municipale**

M.B. 2019-12-02-308

Considérant les travaux effectués par Hydro-Québec et ses entrepreneurs dans le cadre du projet Paugan / Maniwaki, soit la construction de la ligne à 120kV entre les postes de Paugan et de Maniwaki;

Considérant la réception d'une quittance municipale de la part d'Hydro-Québec suite à ces travaux;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer cette quittance municipale. Il est aussi résolu de transmettre une lettre de remerciements à Hydro-Québec et ce, pour les investissements qui ont été réalisés sur les chemins municipaux dans le cadre de ce projet Paugan / Maniwaki.

Adoptée à l'unanimité

300-3 **Garage municipal – Travaux**

M.B. 2019-12-02-309

Considérant la recommandation émise par notre assureur en vue d'apporter certains changements afin d'améliorer la sécurité des lieux et des installations de la municipalité;

Considérant que des travaux doivent être apportés au garage municipal;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à des demandes de prix en vue de la réalisation des travaux dans le garage municipal selon les recommandations de la Mutuelle des municipalités du Québec, et ce, en toute conformité aux procédures réglementaires. Il est de plus résolu qu'une fois les demandes de prix effectuées, ce sujet devra être traité lors d'une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité

300-4 **Programme PAERRM – Extra 2017- Demande d'ajout de chemins**

M.B. 2019-12-02-310

Considérant que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous avait informé en septembre 2017 qu'il accordait à la municipalité de Bouchette, une contribution financière maximale de 75 000\$, échelonnée sur trois années budgétaires (30 000\$ - 2017-2018, 30 000\$ - 2018-2019 et 15 000\$ - 2019-2020), pour les travaux d'amélioration des chemins de la Rivière-Gatineau Sud et Paul;

Considérant qu'en date du 31 décembre 2018, une somme de 19 437\$ était disponible dans le cadre de cette contribution financière;

Considérant que les divers travaux réalisés cette année sont aussi admissibles à la subvention relative à la taxe d'accise TECQ – 2014-2018;

Considérant que les travaux relatifs à ce solde de 19 437\$ doivent être réalisés et ce, pour le 16 février 2020;

Considérant que la municipalité peut ajouter des chemins dans la liste des chemins énumérés en 2017 et ce, jusqu'au 31 décembre 2019;

Considérant que des travaux ont été réalisés sur la montée Gorman cette année;

Considérant que ces travaux sont des travaux admissibles dans le cadre de ce programme PAARRM;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'ajouter la montée Gorman dans la liste des chemins sur lesquels des travaux d'amélioration seront exécutés dans le cadre du PAARRM.

Adoptée à l'unanimité

Déneigement des chemins municipaux

M.B. 2019-12-02-311

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour rédiger une lettre de remerciements et ce, afin de remercier l'entrepreneur Roland Patry, pour le travail exécuté alors que la municipalité n'avait pas de contrat en vigueur pour les travaux relatifs au déneigement.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Déneigement du chemin Deschênes - Portion municipale
- Travaux sur le pont – Nettoyage de la surface de roulement
- Attribution du contrat de déneigement après 3 appels d'offres sans soumissionnaire
- Conformité de la soumission déposée
- Augmentation considérable du prix
- Processus suivi pour l'adjudication
- Processus pour les plaintes

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

A- Cueillette des matières résiduelles et matières recyclables – Année 2020

M.B. 2019-12-02-312

Considérant que le contrat de cueillette des matières résiduelles (ordures) en cours présentement se terminera le 31 décembre 2019;

Considérant que le contrat de cueillette des matières recyclables se terminera lui aussi le 31 décembre 2019;

Considérant que la MRCVG a déclaré sa compétence à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles et ce, pour toutes les municipalités de son territoire;

Considérant qu'un exercice de planification et d'analyse est en cours présentement à la MRCVG et que la MRCVG privilégiera le mode de gestion de la collecte en régie interne;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix pour un contrat de cueillette des matières résiduelles (ordures) et un contrat de cueillette des matières recyclables pour une durée de 8 mois, soit du premier janvier 2020 au 31 août 2020 et ce, en toute conformité aux diverses lois et règlements en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

400-5 Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Fonctionnement des collectes pour les commerces en 2020

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Clinique Santé Haute-Gatineau – Campagne de financement 2020

M.B. 2019-12-02-313

Considérant la demande reçue de la Ville de Gracefield concernant la participation de la municipalité de Bouchette à la Clinique Santé Haute-Gatineau;

Considérant que plusieurs citoyens de Bouchette utilisent cette clinique santé;

Considérant l'implication monétaire de la municipalité depuis quelques années, soit depuis 2011;

Considérant la demande de bonification reçue dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de participer financièrement à la Clinique Santé Haute- Gatineau pour une somme de 2 000 \$ pour l'année 2020. Cette dépense sera imputée au poste « Santé et bien-être » (02-590-00-499).

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

M.B. 2019-12-02-314

Considérant la nomination de cinq membres du comité consultatif d'urbanisme en décembre 2017 et d'un sixième membre en février 2018;

Considérant que selon la réglementation en vigueur, le nombre de membres du comité est fixé à huit (8) et que le terme de leur mandat est fixé à deux ans;

Considérant les vérifications téléphoniques effectuées auprès des membres qui siègent présentement sur ce comité;

Considérant que les conseillères Monique Pelletier et Ariane Matteau font partie de ce comité;

Considérant que la conseillère Ariane Matteau a été nommée présidente de ce comité et ce, selon une résolution adoptée en décembre 2017;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de nommer les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Bouchette et ce, pour une période de deux ans à partir de maintenant :

Jean-Yves Patry;	Flore Pelletier Binette;
Réjean Carle;	Pierre Lacasse;
Marc Saumure.	

Il est de plus résolu que la secrétaire de ce comité sera la directrice générale adjointe Raymonde Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un membre du comité actuel s'étant désisté, une recherche sera effectuée afin de voir si un autre agriculteur sera intéressé à siéger au sein du CCU.

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2019

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de novembre 2019 sont déposées.

600-3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures

La conseillère au siège numéro 4, Monique Pelletier, annonce ce 2 décembre 2019, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 167 de la municipalité de Bouchette, règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Bouchette.

Monique Pelletier
Conseillère au siège numéro 5

Note au procès-verbal

Le projet de règlement 2019-322 est présenté et il vise à modifier l'article 2.2 « Date de la séance du conseil et avis public » du règlement numéro 167 de la municipalité de Bouchette concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, le tout conformément à la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme.

600-4 Période de questions

Note au procès-verbal

Un membre du CCU, Pierre Lacasse, tient à remercier les deux employés municipaux, Raymonde Tremblay et Richard Carle, pour la qualité de leur travail à la préparation des dossiers à traiter par le comité.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité des loisirs de Bouchette – Contribution 2019

M.B. 2019-12-02-315

Considérant la demande déposée par le Comité des loisirs au sujet d'un remboursement des dépenses effectuées par le comité durant l'année 2019;

Considérant la résolution M.B. 2018-01-10-028 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 10 janvier 2018 visant le versement de la contribution pour l'année 2018;

Considérant le rapport déposé par le Comité des loisirs au sujet des dépenses effectuées par le comité durant l'année 2019;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de verser la somme de 5 000 \$ au Comité des loisirs de Bouchette et ce, en remboursement des dépenses pour les différentes activités tenues durant l'année 2019. Cette somme de 5 000\$ sera imputée au poste « Subvention loisirs » (02-701-91-970). Il est de plus résolu d'autoriser la remise de la somme de 5 000\$, dès janvier 2020, comme subvention relative à l'année 2020. Le comité des loisirs devra, en décembre 2020, déposer leur rapport concernant les dépenses de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Période de questions

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, mentionne qu'un déjeuner s'est tenu le dimanche 23 novembre 2019 en l'honneur des bénévoles. Monsieur Daoust tient à remercier les personnes impliquées dans l'organisation de cette activité.

Les membres du comité organisateur :

Diana Paul, Flore Pelletier, Lucette Potvin, Jean-Yves Patry et Monique Pelletier

Le traiteur : Diane Larivière

Les aides lors du déjeuner :

Suzanne Pelletier, André Saumur, Suzanne Bergeron, le personnel et les élus.

Un grand Merci à l'âge d'or pour le prêt de la cuisine.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Opération Nez rouge – Demande de contribution financière

M.B. 2019-12-02-316

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de remettre la somme de 100\$ comme contribution de la municipalité de Bouchette pour l'organisation de ce service qu'est l'Opération Nez rouge dans la région. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

800-2 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2019-12-02-317

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que la municipalité de Bouchette renouvelle son adhésion auprès de l'organisme « Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 250\$ et ce, pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Adoption du budget 2020
- Subvention – Canot Chasse Galerie
- Fin de l'exercice financier

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2019-12-02-318

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière